

LE DÉLÉGUÉ À L'ÉCOLE PRIVÉE

"La visite du délégué départemental de l'éducation nationale porte sur les conditions de sécurité, d'hygiène et de salubrité de l'établissement. Il s'informe de la fréquentation scolaire".

Il vérifiera essentiellement :

- les structures de l'établissement et le nombre d'enfants par classe,
- la tenue du cahier ou du fichier de présence des élèves et des maîtres,
- le nombre des élèves ayant quitté le CM2 pour les établissements privés, de ceux qui sont entrés dans l'enseignement public, et de ceux qui restent à l'école élémentaire après 11 ans,
- le nombre d'enfants de moins de 6 ans et les conditions d'accueil périscolaire.

DE LA FONCTION À LA MISSION

Les attributions des D.D.E.N. vont au-delà du rôle traditionnel de surveillance des bâtiments scolaires.

Il a un rôle d'incitateur, de coordinateur, et de médiateur.



Incitation

Il appartient au D.D.E.N. de favoriser la création et le développement des œuvres complémentaires de l'École publique. Ceci peut avoir des incidences sur le fonctionnement des centres de loisirs, patronages laïques, amicales et associations d'amis de l'École, ciné-clubs...

Ces actions ne peuvent être menées à bien que si elles sont conduites en harmonie avec les enseignants, les parents et les élus.

Coordination

Le caractère officiel de la fonction confère au D.D.E.N. un rôle opérationnel et non pas seulement consultatif. Ses interlocuteurs peuvent se situer aux différents échelons de la hiérarchie administrative, académique ou municipale. Il doit rencontrer les élus, les représentants des associations qui gravitent dans et autour de l'École. C'est ainsi que son rôle peut être déterminant dans la suite donnée aux débats du Conseil d'école.

Médiation

Dans un contexte aussi étendu, le D.D.E.N. reste le mieux placé pour contribuer à la bonne entente indispensable à la réussite des différentes activités scolaires et périscolaires entreprises ou projetées. Placé à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves, il peut aider à résoudre d'éventuelles situations conflictuelles en jouant pleinement son rôle de médiateur.

Ami de l'école publique, le DDEN s'inscrit dans la défense de la laïcité.



Pour nous contacter :

Empty box for contact information.



*Un ami de l'école publique
Nommé officiellement
Pour veiller aux bonnes conditions
de vie des enfants,
à l'école et autour de l'école*

Fédération nationale des DDEN

Association reconnue d'utilité publique
Association éducative complémentaire
de l'enseignement public

124 rue La Fayette • 75010 PARIS

☎ 01 47 70 09 59

☎ 01 44 79 09 47

federation@dden-fed.org

www.dden-fed.org

